

Exemple de lettre à adresser à la préfecture en cas de retard pour l'attribution ou le renouvellement du titre de séjour.

À adresser à : [pref-etrangers-rdv-mna@gard.gouv.fr](mailto:pref-etrangers-rdv-mna@gard.gouv.fr)

Prénom NOM

Date .....

né le .... à ....

Adresse de domiciliation :

à .....

courriel :

Numéro de téléphone :

N°APS ou récépissé :

Objet : Demande de titre de séjour (ou renouvellement)

Placer ici les initiales de l'agent qui s'occupe du dossier (quand on en a connaissance)

Monsieur le Préfet,

Je suis arrivé à Nîmes en ...., j'ai eu mon JAE le .././.... ( si avant l'âge de 16 ans)

J'ai déposé le ..... dans la boîte aux lettres de la préfecture (ou j'ai adressé par courrier recommandé avec AR), mon dossier de demande de titre de séjour (ou de renouvellement ) comprenant 1 attestation de domicile + 1 photo + 1 copie de ma carte consulaire (ou passeport ) + l'original de mon APS (ou récépissé)

J'ai besoin d'une réponse urgente car je suis apprenti, scolarisé au CFA de..... (ou salarié), et sans l'autorisation de travail, je ne peux pas honorer mon contrat de travail.

*Pour un jeune majeur sans AJM :*

Je dois me loger seul depuis le ....., j'ai un salaire d'apprenti et, avec une APS de 3 mois, je ne peux bénéficier de l' APL de la CAF.

Par ailleurs, mon école me demande un titre de séjour valide afin de confirmer l'inscription à l'examen au rectorat.

Ayant de bonnes notes à l'école, mon patron souhaiterait me garder en CDI à la fin de ma scolarité.

Je vous rappelle l'engagement de Monsieur le Sous-Préfet du 18/09/2020 à délivrer « des titres de séjour provisoire valables six mois, dans l'attente de l'issue de l'instruction de leur demande de carte de séjour ».

Je vous informe que le défaut de récépissé après un délai de cinq jours entraînera la saisie de mon conseil pour introduire un référé devant le tribunal administratif.

En vous remerciant de votre compréhension, veuillez croire, Monsieur le Préfet, à mon désir sincère de trouver une place dans la société.

Signature